

.....

L'école maternelle Levi-Strauss (Lyon 1^{er}) restera ouverte à la rentrée 2019,
suite à la décision du tribunal administratif de suspendre sa fermeture

UN CAMOUFLET POUR GÉRARD COLLOMB, UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LA POPULATION

Le 25 mars dernier, au mépris de la puissante mobilisation de la population avec le soutien de plusieurs responsables politiques et élus (dont la maire du 1^{er} arrondissement), le maire de Lyon Gérard Collomb faisait adopter par le Conseil municipal une délibération actant la fermeture de l'école maternelle Levi-Strauss à la rentrée prochaine.

Aujourd'hui le même Collomb reconnaît même que « *La décision était assez serrée au niveau de la majorité. Personnellement, je souhaitais que la majorité reste solidaire.* » (Le Progrès, 3 mai)

Mais depuis, il a subi un véritable camouflet : le tribunal administratif de Lyon a décidé de suspendre cette délibération ! Décision qui l'a contraint à annoncer que « *les travaux seront engagés pour résoudre les problèmes de sécurité et que l'école restera ouverte l'année prochaine* ».

Comme pour l'école élémentaire fermée en 2016, Collomb et son exécutif municipal prétendaient justifier la fermeture de la maternelle par ces « *problèmes de sécurité* » pour les enfants. Autrement dit : "On ferme leur école, mais c'est pour leur bien !" En réalité, comme Macron avec ses récentes annonces, Collomb est le roi de l'entourloupe.

Fait inhabituel, Collomb a été démasqué y compris par la justice ! En effet le tribunal administratif (TA) de Lyon justifie ainsi sa décision « *d'ordonner la suspension de l'exécution de la décision attaquée* » :

« Les requérants, parents d'élèves scolarisés dans l'école Levi-Strauss, font valoir les conséquences de la décision sur leur situation et notamment l'allongement des trajets quotidiens. Ils font également valoir les conséquences irréversibles de la décision quant à la disparition de la dernière école de proximité du quartier nord de la presqu'île de la ville. La ville de Lyon soutient que la décision a été prise en vue de l'amélioration du service public offert aux usagers. (...)

En l'état de l'instruction, le moyen tiré de l'erreur manifeste d'appréciation des équipements de l'école Levi-Strauss est de nature à créer un doute sérieux sur la légalité de la délibération. »

Dans l'attente d'une décision définitive, le TA juge ainsi que les arguments des parents contestant sur le fond la délibération de fermeture sont plus solides que ceux de la Mairie centrale. En revanche le TA a débouté la maire du 1^{er} arrondissement qui avait contesté cette délibération sur la forme.

La décision judiciaire est donc avant tout le produit de la lutte conséquente des parents d'élèves qui ont collecté 676 signatures sur leur pétition et organisé une manifestation de près de 200 personnes en direction de l'Hôtel de Ville le 21 mars. Des parents qui n'ont pas renoncé après le vote honteux du Conseil municipal du 25 mars et qui ont déposé leur propre requête au TA en contestant la décision sur le fond, sans s'en remettre à quiconque.

Après les propos de Macron sur le fait qu'il n'y aurait plus « *d'ici à la fin du quinquennat de nouvelles fermetures, ni d'hôpitaux, ni d'écoles sans l'accord du maire* », le TA a bien indiqué que « *la délibération du 25 mars 2019 n'a pas été abrogée par les déclarations du Président de la république du 25 avril 2019* ».

Aujourd'hui la délibération de fermeture est suspendue... mais pas abrogée. Collomb a été contraint à un recul... mais « reporter n'est pas renoncer ». L'expérience l'a montré : la fermeture de l'Internet Favre, repoussée en 2011 face à la résistance des personnels appuyés par la population, fut finalement réalisée par Collomb en 2014.

Le comité du Rhône du POID a soutenu dès 2016 le combat pour le maintien des écoles Levi-Strauss (élémentaire puis maternelle) et les initiatives des parents d'élèves avec les enseignants en ce sens. Pour nous, le meilleur moyen de garantir le maintien de cette école et l'ouverture de toutes les écoles, crèches, etc, dont les lyonnais toujours plus nombreux ont besoin, c'est de chasser Collomb. C'est d'élire à la place des représentants qui défendent les revendications ouvrières et qui ne restent pas prisonniers de l'austérité budgétaire. Le POID invite en ce sens à signer le "Manifeste pour une liste ouvrière d'unité aux élections municipales à Lyon en 2020" et, en rejoignant ses rangs, à participer à la construction d'un parti ouvrier.

Nous n'en faisons pas un préalable pour agir ensemble, car une question reste immédiatement à l'ordre du jour :

UNITÉ POUR L'ANNULATION DÉFINITIVE DE LA FERMETURE DE L'ÉCOLE LEVI-STRAUSS !